

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 août 2012, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 237-2012 décrétant des dépenses de 360 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la réalisation de la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» et l'affectation de la somme de 154 370 \$ des soldes disponibles des règlements nos 150-2005, 172-2007 et 174-2007 pour un emprunt de 205 630 \$.

Suite à l'approbation par le ministre des Transports et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, en date du 2 octobre 2012, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce cinquième (5^e) jour d'octobre deux mille douze (2012).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le cinquième (5^e) jour d'octobre 2012, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 octobre deux mille douze (2012).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière